



OBJET : APPEL A PROJET POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT DE RESTAURATION AU SEIN DU PARC DU BEAL

DESCRIPTION

La commune de LA CRAU a ouvert en 2012 le Parc du Béal d'une superficie d'environ 8 000 m² et situé en entrée de ville.

Fort du succès rencontré auprès du public, la commune a décidé de réaliser une extension d'une surface de plus de 10 000 m².

L'extension de ce nouveau Parc bénéficie d'une implantation exceptionnelle. Il sera directement accessible depuis 2 écoles, et pourra servir de support pédagogique. De plus, un nouveau quartier « Les Maunières » constitué de logements est en construction et borde la limite Ouest du Parc.

Dans cette optique, la commune souhaite permettre l'implantation d'un établissement de restauration et en confier la construction et l'exploitation à un professionnel de la restauration dont le projet sera de proposer une restauration et un service de qualité en adéquation avec la vocation du site.

Le présent appel à projets a donc pour objet la construction du restaurant et son exploitation sous forme d'une convention d'autorisation temporaire du domaine public.

ETENDUE DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la présente autorisation est soumise au respect d'une procédure de mise en concurrence avec publicité préalable.

Le présent appel à projets s'adresse donc à tout opérateur économique qui souhaite développer une activité de restauration sur cet espace.

Une fois le projet retenu, il sera contractualisé selon une convention d'occupation temporaire du domaine public actant les conditions d'exploitation et la redevance due par l'exploitant.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

- Cautionnement : Sans
- Financement : Voir les pièces du dossier de consultation
- Forme juridique : Aucune forme imposée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION – DOCUMENTS ET JUSTIFICATIONS A PRODUIRE

Capacité juridique - Documents propres à vérifier l'absence d'interdiction de soumissionner :

Une déclaration sur l'honneur attestant :

- Que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation d'un contrat de la commande publique
- Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article L3123-20 du code de la commande publique sont exacts.
- du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail
- Lettre de candidature faisant apparaître la motivation du candidat, les noms et qualités des personnes et structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilités à engager le candidat.

Capacités économique et financière, technique et professionnelle

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier au domaine d'activité faisant l'objet des contrats, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Les entreprises nouvellement créées peuvent

justifier de leur capacité financière par tout autre moyen dont au minimum la fourniture d'une déclaration appropriée de banque.

- Une liste des principales références de prestations similaires
- Le curriculum vitae de la ou des personnes qui assureront les prestations, contenant les diplômes et certificats de qualification professionnelle
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels, l'importance du personnel d'encadrement et les moyens matériels du candidat pour les trois dernières années
- Tout autre élément susceptible de permettre une appréciation objective des garanties financières et/ou professionnelles du candidat

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

1-Capacités techniques et professionnelles : 60 %

2-Capacité et garanties financières : 40%

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1-Qualité architecturale et insertion du projet de construction dans l'environnement immédiat	35 %
2-Qualité, originalité et intérêt du projet de service/restauration	35 %
3-Pertinence et cohérence économique du projet	25 %
4-Taux proposé par le candidat pour le calcul de la part variable de la redevance d'occupation temporaire du domaine public	5 %

DOCUMENTS

- Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : **27/09/2019** à 16h00
- Remise des plis le **27/09/19 à 16h00** au plus tard.
- Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
- Validité des offres : **6 mois**, à compter de la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projet, les candidats transmettent impérativement leur demande par écrit :

• par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la commune de LA CRAU, dont l'adresse URL est la suivante : <http://agysoft.marches-publics.info>.

• Par écrit ou par mail à l'adresse suivante :

Mairie de LA CRAU - Direction de la Commande Publique

Hôtel de Ville

Boulevard de la République

83260 LA CRAU

Tél. : 04.94.01.56.73 - Mail : rhallant@villedelacrau.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 15 jours ouvrés francs avant la date limite de réception des candidatures et/ou des offres.

RECOURS

Instance chargée des procédures de recours ou auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89

greffe.ta-toulon@juradm.fr